

## Conditions Générales de Vente de C.M.E.E.

Pour tous litiges, la compétence exclusive est attribuée au Tribunal de Commerce de CASTRES, même en cas de pluralité des défendeurs ou d'appel en garantie.

Le lieu de paiement est CASTRES : le mode de transport, nos traites, chèques ou facilités de règlement ne changent pas cette condition. Les marchandises même expédiées franco ne voyagent jamais à nos risques et périls. Toute réclamation ne sera admise que dans les huit jours de réception et avant toute transformation ou mise en œuvre de la marchandise.

Tout retour non autorisé sera refusé. La grève et le lock-out sont assimilés au cas de force majeure. Aucune action, annulation ou suppression pour retard de livraison n'est valable si elle n'a été précédée d'une mise en demeure par lettre recommandée comportant pour le vendeur un délai de grâce de quinze jours. Les marchandises ne doivent être retournées par l'acheteur qu'après accord préalable des deux parties.

Tout retard dans le paiement ou le retour des traites peut entraîner la suspension des livraisons et l'annulation des conditions de paiement convenues. Toute facture impayée à son échéance, en totalité ou en partie, pourra être recouvrée par voie contentieuse. Après mise en demeure les sommes impayées seront majorées de 10 % que le débiteur s'oblige à payer à titre de clause pénale, ainsi que des intérêts de retard au taux du découvert bancaire, frais et honoraires d'officier ministériel. Pour toute clause non précisée, application des conditions générales de vente de notre fédération.

Le vendeur se réserve la propriété des marchandises jusqu'au complet paiement. Les risques sont à la charge de l'acheteur. Les acomptes pourront être conservés pour couvrir les pertes éventuelles à la revente.